



COMMUNE DE CRANVES-SALES

Avis d'enquête publique préalable à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur Le Maire de Cranves-Sales a prescrit l'enquête publique préalable à la modification n° 2 du PLU, par arrêté n° ST 51 – 2019.

L'enquête publique se déroulera du lundi 17 juin 2019 au jeudi 18 juillet 2019 inclus, en mairie de Cranves-Sales.

Le projet de modification n°2 du PLU porte sur :

- Les dispositions applicables dans le secteur d'entrée de ville Ouest, aux lieudits « Les Tattes », « Les Petits Bois » et « Prés des Fontaines » situés route des Fontaines, au travers du règlement écrit, du règlement graphique et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qu'il apparait nécessaire de modifier pour répondre aux objectifs de mixité sociale ;
- Les dispositions du règlement écrit applicables aux zones UH, relatives à la part de logements sociaux exigée dans les futures opérations d'habitat ;
- La prise en compte de l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015, procédant à la recodification, à droit constant, du livre 1^{er} du code de l'urbanisme ;
- L'introduction au règlement écrit d'une disposition exigeant le maintien des règles du PLU à l'intérieur de certaines opérations, tel que le permet l'article R.151-21 du Code de l'Urbanisme ;
- La nécessité d'apporter à différentes pièces du PLU quelques précisions et corrections d'erreurs matérielles, résultant notamment de la mise en cohérence de dispositions figurant aux OAP et au règlement.

Monsieur Pierre Marin est désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont consultables à la mairie de Cranves-Sales inclus, aux jours et heures d'ouverture du service de l'urbanisme de la mairie :

- lundi : de 13h30 à 17h00,
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est consultable sur le site internet communal à l'adresse suivante : <http://www.cranves-sales.fr/votremairie-enquetespubliques.html>

La consultation du site internet de la commune est possible à partir d'un ordinateur mis à disposition du public, en mairie, selon les heures d'ouverture mentionnés ci avant.

Chacun pourra consigner ses observations relatives au dossier

- par écrit, sur le registre d'enquête, en mairie,
- ou les transmettre par écrit à l'adresse postale suivante : Modification n°2 du PLU – Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Cranves-Sales, 139 rue de la Mairie – 74380 Cranves-Sales
- ou les inscrire sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1340>,
- ou les transmettre par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-1340@registre-dematerialise.fr.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public les

- Lundi 17 juin 2019 de 13 h 30 à 17 h 30,
- Mercredi 26 juin 2019 de 13 h 30 à 17 h 30,
- Jeudi 18 juillet 2019 de 13 h 30 à 17 h 30.

La personne responsable du projet et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Madame Françoise Rieu Weber (mairie de Cranves-Sales).